

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 266/6 L Et rendue exécutoire par arrêté n° 417 du 22 mars 1966,

n° 266/6 L Et

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date de publication
18 mars 1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 417 du 22 mars 1966, la Commission permanente de l'Assemblée territoriale a accordé à M. Dilleita Mohamed Moussa la concession provisoire d'une parcelle d'un terrain d'une superficie de 1.188 mètres carrés. sise à Ambouli. lot n° 35, au prix de 100 francs le mètre carre,